



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2016

Date de la convocation : L'an deux mille seize
08 avril 2016 le mercredi treize avril à vingt heures et quarante-cinq minutes,
Date d'affichage : le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance
08 avril 2016 ordinaire à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme
Karine KAUFFMANN, Maire

Etaient présents :

M. OLAGNIER, Mme LELARGE, M. LAURENT, Mme BIGOIS,
M. FOURNIER, Mme BATHGATE, M. MARTINET, M. DEWASMES,
M. JUERY, M. GRIGGIO, Mme PINÇON, M. JOURDAINNE
conseillers municipaux.

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoirs : - M. DEWASMES donne pouvoir à M. OLAGNIER

- M. DUBREUIL donne pouvoir à M. FOURNIER

Absent: néant

Secrétaire de Séance : Mme BIGOIS

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

► Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu de la séance précédente est entériné, à l'unanimité, par les membres du conseil municipal.

2/ FINANCES

A/ BUDGET COMMUNAL 2015 (M14)

* COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. MARTINET expose :

FONCTIONNEMENT		
Chapitres de dépenses	Budget 2015	Réalisé
011 Charges à caractère général	256 500.00	227 157.00
012 Charges de personnel	440 700.00	424 439.62
014 Atténuation de produits	233 350.00	232 696.00
65 Autres charges de gestion courante	181 220.00	162 909.59
66 Charges financières	18 900.00	17 830.60
67 Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00
SOUS TOTAL	1 131 670.00	1 065 032.81
023 Virt en section d'investissement	26 311.35	0.00
042 Opérations d'ordre entre section	25 400.00	25 397.28
TOTAL	1 183 381.35	1 090 430.09

Mairie de Médan

Chapitres de recettes	Budget 2015	Réalisé
013 Atténuation de charges	4 500.00	18 664.43
70 Produits des services	110 600.00	114 638.62
73 Impôts et taxes	741 566.00	756 256.52
74 Dotations et participations	189 887.00	190 081.04
75 Autres produits de gestion courante	10 800.00	12 060.00
76 Produits financiers	0.00	0.29
77 Produits exceptionnels	0.00	2 120.65
SOUS TOTAL	1 057 353.00	1 093 821.55
042 Opération d'ordre entre section	0.00	0.00
002 Excédent antérieur reporté	126 028.35	0.00
TOTAL	1 183 381.35	1 093 821.55

INVESTISSEMENT			
Articles de dépenses	Budget 2015	Réalisé	CRBP 2016
16 Remboursement d'emprunts	73 260.00	66 790.20	0.00
020 Dépenses imprévues	88 056.83	0.00	0.00
20 Immobilisations incorporelles	103 656.26	45 523.20	7 800.00
21 Immobilisations corporelles	2 123 938.71	99 896.52	40 000.00
23 Immobilisations en cours	300 000.00	0.00	0.00
001 Solde invest. reporté	126 051.89	0.00	0.00
TOTAL	2 814 963.69	212 209.92	47 800.00

Articles de recettes	Budget 2015	Réalisé	CRBP 2016
10 Dotations diverses	113 294.34	70 817.12	0.00
13 Subventions d'investissement	329 958.00	13 445.00	277 914.00
16 Emprunts et dettes assim.	400 000.00	401 200.00	0.00
021 Virement de la section de fonctionnement	26 311.35	0.00	0.00
024 Produits des cessions	1 920 000.00	0.00	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	25 400.00	25 397.28	0.00
TOTAL	2 814 963.69	510 859.40	277 914.00

RESULTATS DE CLOTURE 2015

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes 2015	510 859.40	1 093 821.55	1 604 680.95
Dépenses 2015	212 209.92	1 090 430.09	1 302 640.01
Résultats nets 2015			
Excédent	+ 298 649.48	+ 3 391.46	+ 302 040.94

Déficit			
Reprise Résultats de clôture 2014			
Excédent		+ 126 028.35	
Déficit	- 126 051.89		- 23.54
RESULTAT DE CLOTURE 2015	+ 172 597.59	+ 129 419.81	+ 302 017.40

Mme le Maire ayant quitté l'assemblée, la parole est donnée à Mme PINÇON doyenne de l'assemblée pour le vote du C.A. 2015 :

DELIBERATION

► *Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.1612-1 et suivants et L.2311 à L.2343-2,

Entendu l'exposé du compte administratif et des résultats 2015 conformes au compte de gestion,

Hors de la présence de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Approuve le compte administratif et les résultats 2015,*
- *Précise que le budget est voté par nature au niveau du chapitre.*

* COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Les écritures du Compte de Gestion 2015 établi par le Receveur-Percepteur de la Trésorerie de Poissy étant identiques aux écritures du Compte Administratif 2015 de la Commune, il convient de procéder à l'adoption du Compte de Gestion 2015 :

DELIBERATION

► *Le Conseil Municipal,*

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

B/ BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 (M49)

* COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Avant l'exposé des chiffres, M. MARTINET rappelle que, depuis 2013, les dépenses et recettes liées à l'assainissement ont été isolées sur un budget à part « M49 ».

EXPLOITATION		
Chapitres de dépenses	Budget 2015	Réalisé
011 Charges à caractère général	6000.00	0.00
042 Opérations d'ordre entre section	12492.00	12492.00
023 Virt en section d'investissement	46 033.25	0.00
TOTAL	64 525.25	12 492.00
Chapitres de recettes	Budget 2015	Réalisé
002 Excédent antérieur reporté	34 525.25	0.00
70 Produits des services	30 000.00	14 060.81
TOTAL	64 525.25	14 060.81

INVESTISSEMENT			
Chapitres de dépenses	Budget 2015	Réalisé	CRBP 2016
20 IMMOBILISATIONS INCORP	30 000.00	0.00	0.00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 364 000.00	0.00	0.00
TOTAL	1 394 000.00	0.00	0.00
Chapitres de recettes	Budget 2015	Réalisé	CRBP 2016
10 DOTATIONS FONDS DIVERS	0.00	0.00	0.00
13 SUBVENTIONS D'INVEST.	292 900.00	0.00	0.00
16 Emprunts et dettes assim.	1 042 574.75	0.00	0.00
040 OP.ORDRE ENTRE SECTION	12 492.00	12 492.00	0.00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 033.25	0.00	0.00
TOTAL	1 394 000.00	12 492.00	0.00

RESULTATS DE CLOTURE 2015

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL DES SECTIONS
Recettes 2015	12 492.00	14 060.81	26 552.81
Dépenses 2015	0.00	12 492.00	12 492.00
Résultats nets 2015			
Excédent	+ 12492.00	+ 1 568.81	+ 14 060.81
Déficit			
<u>Reprise Résultats de clôture 2014</u>			
Excédent	0.00	+ 34 525.25	+ 34 525.25

Déficit			
RESULTAT DE CLOTURE 2015	+ 12492.00	+ 36 094.06	+ 48 586.06

M. MARTINET explique que ce budget a été créé il y a peu, sous l'ancienne mandature, afin de permettre d'isoler les opérations nécessaires à la réalisation des opérations d'assainissement.

Remarques :

Au-delà des chiffres qui viennent d'être exposés et du budget M49, M. JOURDAINNE rappelle que des taxes d'aménagement très élevées ont été créées pour le financement de l'assainissement. Il souhaite connaître les actions qui vont être désormais entreprises pour la concrétisation de ces travaux attendus depuis de nombreuses années par les médanais.

Pour ce qui concerne la rue de Vernouillet, Mme KAUFFMANN répond qu'avec la création de la Communauté Urbaine, une nouvelle opportunité s'offre à la commune : celle d'un raccordement au réseau existant de Verneuil/ Vernouillet. Les études vont donc pouvoir être renouvelées et approfondies sur cette hypothèse, rendue possible par la mutualisation de ces infrastructures.

Pour la rue des Aulnes, Mme le Maire rappelle que la taxe d'aménagement perçue a permis la restauration de la canalisation d'eaux pluviales en 2015. Il est prévu la poursuite de ces travaux sur l'année 2016.

Elle ajoute que la commune est actuellement aidée par le cabinet d'études « Ingénier'y » pour le montage du programme d'assainissement destiné à cette rue.

M. JOURDAINNE rappelle que nombre de programmes et études ont déjà été réalisés. Les médanais attendent désormais des réalisations. Malgré l'instauration d'une taxe d'aménagement et des études coûteuses, il ne constate aucun résultat.

M. KAUFFMANN s'oppose à cette affirmation, précisant que 100 000€ ont été affectés aux travaux de canalisations d'eaux pluviales entre 2014 et 2015.

Mme LELARGE rappelle que le passage en C.U., au 1^{er} janvier de cette année, va pouvoir être un facilitateur, notamment par le biais du syndicat.

Mme le Maire souligne que des fonds importants ont été provisionnés dans le budget du SIARH au titre de l'assainissement sur Médan. Aucune autre commune ne bénéficie en 2016 d'un tel engagement financier de la part du syndicat alors que certaines villes, telles que Triel ou Andrésy, sont confrontées à la même problématique.

Pour M. GRIGGIO, il ne faut pas affirmer que rien n'a été fait. L'assainissement est, notamment d'un point de vue technique, un problème très complexe.

Pour la rue de Vernouillet, l'envoi des eaux chargées sur Triel était impossible.

L'option d'un passage le long de la voie ferrée nécessite l'accord de chacun des riverains qui vont voir une partie de leurs terrains détruits durant les travaux puis soumis à une servitude de passage pour l'entretien du réseau. A cela s'ajoute, l'obtention d'une autorisation de la SNCF.

Par le biais de la CU et du syndicat, la possibilité est désormais offerte de se raccorder sur le réseau de Vernouillet/Verneuil. Il est important d'étudier cette nouvelle opportunité et de la faire chiffrer.

M. JOURDAINNE constate que le temps passe et que, malgré l'absence d'un réseau d'assainissement, des permis de construire sont accordés, notamment sur la rue des Aulnes.

Mme KAUFFMANN répond que la commune ne peut s'opposer à des demandes de permis de construire dont l'assainissement individuel présenté est conforme aux prescriptions requises.

Au niveau de la rue des Aulnes, M. GRIGGIO explique que, pour que le réseau d'assainissement collectif soit aux normes, il devra descendre jusqu'au pont de Triel à la condition que Vernouillet accepte de recevoir ces eaux usées (et peut-être les eaux pluviales). Cela représente approximativement une tranchée de 2,5km, sachant que le coût pour 10ml de réseau s'élève à 1000€ environ.

Mme LELARGE s'interroge : faut-il se presser au prétexte que cela dure depuis des années ou bien devons-nous continuer de chercher les meilleures solutions techniques et financières ?

M. GRIGGIO précise que l'étude chiffrée des travaux permettra d'en lister les priorités. Il rappelle qu'il ne faut pas non plus négliger les frais de fonctionnement qui en découleront et qui seront également à faire estimer par le cabinet d'études.

M. MARTINET explique que les recettes cumulées au budget sont uniquement destinées à l'assainissement. Un appel d'offres sera réalisé et une jonction sera faite avec le syndicat pour l'obtention de subventions. Un emprunt propre au budget M49 sera contracté, et les recettes mises de côté depuis plusieurs années permettront de rassurer les établissements bancaires afin de faciliter l'obtention de ce prêt.

M. GRIGGIO précise que si certains riverains de la rue de Vernouillet s'opposent au passage des canalisations dans leurs terrains, une DUP devra être lancée et tout cela retarderait à nouveau le début des travaux.

M. JOURDAINNE rappelle à certains élus qu'ils étaient majoritaires durant le précédent mandat et demande ce qu'ils ont entrepris au sujet de l'assainissement durant cette période ?

M. KAUFFMANN retourne la question à M. JOURDAINNE quant à ses propositions depuis 2 ans sur ce sujet.

M. MARTINET répond qu'il a été mis en place le système de financement M49, que des études ont été menées et que les élus se sont associés aux syndicats ainsi qu'à la communauté d'agglomération rejointe en 2012 pour créer un contexte favorable à la réalisation de ces aménagements.

M. JOURDAINNE prend acte de l'absence de résultats visibles.

Mme le Maire ayant quitté l'assemblée, la parole est donnée à Mme PINÇON, doyenne de l'assemblée, pour le vote du C.A. 2015.

DELIBERATION

► *Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.1612-1 et suivants et L.2311 à L.2343-2,

Entendu l'exposé du compte administratif et des résultats 2015 du budget assainissement (M49) conformes au compte de gestion,

Hors de la présence de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Approuve le compte administratif et les résultats 2015 du budget assainissement (M49),*
- *Précise que le budget est voté par nature au niveau du chapitre.*

* COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2015 (M49)

► *Le Conseil Municipal,*

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion du budget M49 « assainissement » dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

C/ SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Mme KAUFFMANN propose la répartition des subventions 2016 - qui a été discuté en commission « finances »- comme suit :

ASSOCIATIONS	RAPPEL SUBVENTIONS 2015	SUBVENTIONS DEMANDEES 2016	SUBVENTIONS PROPOSEES 2016
Association. Anciens Combattants Villennes/ Médan	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Football Club Villennes /Orgeval	360.00 €	400.00 €	400.00 €

Bibliothèque des Malades du CHI de Poissy	50.00 €	100.00 €	50.00 €
Foyer du collège Emile Zola	50.00 €	100.00 €	100.00 €
Association Villennes Bienvenue	350.00 €	350.00 €	300.00 €
Association HALOGENE	450.00 €	Association dissoute le 24/03/2016	
BOUT CHOU CLUB	3 670.00 €	3500.00€	2 400.00 €
A.F.I.P.E.(centre de formation alternance)	0.00 €	65.00 €	65.00 €
F.N.A.C.A.	100.00 €	150.00 €	150.00 €
ASTYANAX	450.00 €	450.00 €	450.00 €
VO 2 RIVES DE SEINE	270.00 €	300.00 €	300.00 €
O.M.A.L	2 650.00 €	2 500.00 €	2 200.00 €
Ass. MEDAN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	250.00 €	0	0
BASKET BALL CLUB	250.00 €	Pas de dossier	
Crèche POMME DE REINETTE	0.00 €	3 000.00€	3 000.00€
TOTAL	9 000.00 €	11 015.00 €	9 515.00 €

Remarque :

En réponse à M. JOURDAINNE, Mme KAUFFMANN précise que la subvention accordée à la FNACA a été réhaussée à 150€, ce qui correspond au coût des 3 gerbes de fleurs fournies par l'association chaque année.

DELIBERATION

► *Le Conseil Municipal,*

Considérant les demandes de subventions effectuées par les associations précitées, Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte le tableau des subventions 2016 précitées pour un montant total de 9 515€,*
- *DIT que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2016.*

D/ SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2016

M. LAURENT expose :

Pour cette année 2016 sont prévus au budget du CCAS :

le portage des repas, l'organisation de goûters, barbecue, galette des rois et une sortie sur la ville de Rouen le 7 juin prochain.

Sont toujours proposés les services de téléassistance avec détecteurs de chutes.

Le C.C.A.S. délivre également des aides pour les familles en difficulté (bons d'achats, aides ménagères...) et participe aux frais de cantine, de garderie, de TAP et de centre de loisirs pour les familles bénéficiant du quotient familial.

Des aides spécifiques ont également été mises en place :

- Aides aux jeunes étudiants médanais
- Aide spécifique à la gestion du quotidien du handicap de l'enfant aux familles médanaises,
- Bourse communale pour les collégiens et les lycéens,
- Aide pour le Noël des enfants,
- Passeports « jeunes » et « séniors »,
- Allocation d'économie d'énergie.

Le CCAS présentait au 31/12/2014 un excédent de 32 389.79€. Au vu de cet excédent et des restrictions budgétaires que subissent les communes, la subvention versée au CCAS en 2015 avait été réduite à 3000€ (au lieu de 9500€ les autres années).

Au 31/12/2015 l'excédent du CCAS s'élève à 24 827.40€. Il permet de couvrir l'ensemble des dépenses prévisionnelles de 2016 et de conserver plus de 9500€ de « réserves ».

Au vu de ce chiffre, il est proposé de maintenir pour 2016 un montant de subvention minoré de 3000€.

M. LAURENT rappelle, qu'en cas de nécessité, la commune peut voter une subvention complémentaire durant l'exercice 2016.

Remarque :

A la demande de Mme LELARGE, Mme KAUFFMANN précise que 1700€ d'aides spécifiques ont été versés en 2015 (pour rappel, il s'agit d'aides créées en 2014 : bourses pour les collégiens et lycéens, aides aux étudiants médanais...)

DELIBERATION

► *Le Conseil Municipal,*
Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ENTERINE** le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 3 000€,
- **DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 657362 du Budget Primitif 2016.

E/ SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES 2016

M. LAURENT expose :

Pour cette année, sont principalement proposées en dépenses :

- 200€ de fournitures administratives,
- 3500€ pour le renouvellement des manuels scolaires dans le cadre des changements de programme
- 170€ de livres offerts en fin d'année scolaire aux élèves de CM2,
- 3510€ de fournitures scolaires pour les enseignants (soit 30€ par enfant sur la base de 117 élèves),
- 1000 € pour le financement de l'activité voile (4 séances fin mars/ début avril),
- 11000 € au titre des transports et activités dont :
 - 4000 € pour un voyage en Angleterre pour la classe de CE2-CM2,
 - 4450€ pour le transport des élèves à la piscine. Activité obligatoire pour le cycle 2
 - 520 € pour un bus à destination de Thoiry (sortie prévue le 13 juin),
 - 510 € de transport pour l'activité voile à la base nautique des Mureaux
 - 1 500€ pour autres transports, sorties ou activités.

Au vu des restrictions budgétaires que subissent les communes, la subvention versée à la Caisse des Ecoles en 2015 avait été réduite à 3500€ (au lieu de 11770€ en 2014). Le budget 2015 de la caisse des écoles a donc été principalement couvert par son excédent.

Cette année, et au vu des dépenses prévisionnelles listées ci-dessus (et notamment des dépenses exceptionnelles liées au renouvellement des manuels scolaires estimé par l'Etat à 3500€ et le voyage en Angleterre pour 4000€), il est proposé d'attribuer à la Caisse des Ecoles une subvention de 19 000€.

Cette subvention, particulièrement importante cette année, vient compenser celle de l'an dernier qui était exceptionnellement basse (3500€). En effet, ces dernières années, le besoin de financement annuel a généralement été de l'ordre de 11000 ou 12000€

Remarque :

M. LAURENT précise que le dernier voyage scolaire organisé sur plusieurs jours à l'école remonte à 2008.

DELIBERATION

► *Le Conseil Municipal,*
Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ENTERINE** le versement d'une subvention 2016 à la Caisse des Ecoles d'un montant de 19 000.00€,

- *DIT que les crédits seront inscrits à l'article 657361 du Budget Primitif 2016.*

F/ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Mme KAUFFMANN tient à intervenir avant l'exposé de cette délibération :

« La dotation globale de fonctionnement est une des recettes principales des collectivités. Depuis 2014, afin de réduire son déficit budgétaire, l'Etat est entré dans un processus de réduction drastique de cette contribution.

A ce jour, la baisse des dotations de l'Etat ces trois dernières années représente pour notre commune un manque à gagner cumulé de 110 000 €. La baisse enregistrée par notre commune pour la seule année 2016 est de 20 000 €, soit l'équivalent du salaire d'un agent en contrat aidé. Cette dotation pourrait baisser à nouveau de 20 000€ l'an prochain et, potentiellement d'autant l'année suivante.

Cette somme correspond au besoin en fond de roulement nécessaire au bon fonctionnement de notre activité. En effet, le fond de roulement permet d'assurer le paiement des factures, des paies, alors que certaines recettes attendues ne sont pas encore perçues.

Du fait de la baisse de la DGF ces trois dernières années, notre fond de roulement s'est épuisé.

Pendant nos deux premières années de mandat, nous avons étudié l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la commune, ouvert l'ensemble des dossiers dont ceux auxquels nous n'avions pas eu accès durant l'ancien mandat et mis en place les actions nécessaires à la réduction de ces coûts. Ainsi, nous avons mutualisé des services, rendu chacun des postes le plus polyvalent possible, renégocié les contrats avec les prestataires, repris certaines tâches en régie.

L'Etat nous a imposé, et continue de nous imposer chaque année, de nouvelles dépenses au gré de réformes plus ou moins utiles et justifiées, comme celle des rythmes scolaires.

L'asphyxie financière des communes est une réalité nationale à laquelle nous n'échappons pas. Nous nous sommes mobilisés aux côtés de nos collègues élus pour manifester notre mécontentement lors de la manifestation nationale de septembre 2015 et du rassemblement des maires de novembre dernier.

Aujourd'hui, après deux années à passer au crible chacune de nos dépenses, nous sommes au terme des efforts d'économie que nous pouvons mener sans remettre en cause la qualité de notre cadre de vie, ou nos obligations.

Nous avons également besoin d'engager des dépenses d'investissement pour sauvegarder notre patrimoine et les conditions d'accueil dans les bâtiments publics, sans compter la reprise d'un aménagement primordial dont ne bénéficient toujours pas le tiers de nos administrés : l'assainissement. Pour toute dépense d'investissement, nous procédons à des demandes de subvention.

Pour accroître ses recettes de fonctionnement, la commune n'a que deux possibilités :

- *Augmenter le nombre de foyers fiscaux, donc favoriser l'urbanisation de notre village. C'était le projet de mon prédécesseur en créant la ZAC du Clos et des Poiriers.*
- *Augmenter les taux des impôts locaux.*

Nous n'avons pas pour objectif de lancer de grands programmes immobiliers qui modifieraient de manière importante le paysage médanais. La densification en cours des parcelles en zone constructible n'apportera pas à la commune les ressources qui lui font défaut.

Durant des années, mon prédécesseur, suivi sur ce sujet par la majorité de l'époque dont certains d'entre nous faisaient partie, a mené une politique de stricte non augmentation des taux. Le village a par suite accumulé des retards importants dans l'entretien de ses infrastructures. Cette problématique cumulée à celle de la baisse considérable de la DGF nous conduit à augmenter les recettes fiscales, donc les taux d'imposition communaux. Nos efforts d'économies et nos recherches de subventions se poursuivront par ailleurs. Nous sommes déterminés à maintenir, voire l'améliorer les services fournis aux Médanais. »

M. JOURDAINNE regrette de ne pas avoir eu connaissance au préalable de cette intervention, lourdes de charges à l'encontre de la municipalité précédente et dont certaines positions sur le passé lui échappent.

Mme KAUFFMANN précise qu'il ne s'agit que de son opinion et que le texte dont elle a donné lecture n'est qu'un commentaire. Elle même ne connaît pas à l'avance les commentaires et remarques qui vont être émis par chacun des conseillers durant la séance.

Elle rappelle par ailleurs que ce sujet a déjà été discuté au préalable lors des réunions de préparation au budget réunissant l'ensemble des élus.

M. MARTINET rejoint Mme le Maire rappelant qu'il ne s'agit que d'un débat où chacun peut librement s'exprimer.

M. FOURNIER indique qu'il s'exprimera lors du vote du budget. S'il est conscient que la situation actuelle est la conclusion de plusieurs années et de choix passés, il rejoint M. JOURDAINNE quant au fait que certaines réflexions exposées par Mme KAUFFMANN le choquent.

Mme KAUFFMANN donne lecture du projet de délibération :

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales transmis par les services fiscaux pour 2016 fait apparaître les ressources fiscales à taux constant suivantes:

	Bases prévisionnelles	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	4 232 000 €	5,60%	236 992€
Taxe foncière (bâti)	2 527 000 €	8,42 %	212 773€
Taxe foncière (non bâti)	23 100 €	46,18%	10 668€
TOTAL			460 433 €
Allocations compensatrices			6 853 €
Prélèvement GIR			211 276€

La commission « finances » propose de modifier les taux d'imposition 2016 comme suit :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	4 232 000 €	7,28%	308 090€
Taxe foncière (bâti)	2 527 000 €	10,95 %	276 707€
Taxe foncière (non bâti)	23 100 €	60,04%	13 867€
TOTAL			598 664 €
Allocations compensatrices			6 853 €
Prélèvement GIR			211 276€

Remarques :

Mme KAUFFMANN précise que cette proposition représente une augmentation de 30% des taux.

Pour M. MARTINET, ces chiffres, vus en commissions finances et lors du pré-conseil, s'expliquent notamment par l'effet cumulé, dit « effet ciseaux » :

- En recettes, de la baisse des dotations de l'Etat et notamment de la DGF qui est passée de 200 000€ en 2012 à 134 000€ en 2015,
- En dépenses, de l'augmentation du FPIC, fonds de péréquation dont la contribution est passée de 2000€ en 2012 à 21400€ en 2015.

M. MARTINET souligne l'optimisation budgétaire (-24820€ en charges de gestion courante en 2016 par rapport à 2015) qui permet à la fois d'assurer l'équilibre du fonctionnement et de prévoir un virement vers la section d'investissement.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le budget s'équilibre en fonctionnement grâce au report de l'excédent antérieur de 120 000€, ce qui suppose un risque de déficit pour l'an prochain.

S'il a pu se réjouir de la stabilité historique des taux sur la commune, Médan n'a d'autres choix aujourd'hui que de les modifier afin d'empêcher un déséquilibre budgétaire, résultante des réformes imposées par l'Etat.

Il conclut en précisant que la hausse de taux apportera une recette supplémentaire de 138 000€.

M. FOURNIER juge illogique de voter une augmentation des taux, et donc de parler de recettes, avant d'avoir exposé le budget, et notamment présenté les

investissements prévus. Il sait cependant que cet ordre de présentation est un procédé purement administratif imposé qui ne relève pas de la volonté des élus.

Mme LELARGE souligne le fait que la diminution des recettes, liée à la baisse de la DGF couplée à l'accroissement de la péréquation, a un effet ciseau avec la hausse des dépenses résultant des réformes imposées par l'Etat et des dispositions législatives et réglementaires qui s'imposent aux collectivités locales.

Par la voix de M.OLAGNIER qui le représente, M. DEWASMES exprime ses regrets de n'avoir pas pu être présent pour un vote de cette importance et fait savoir qu'il est favorable à l'augmentation des taux, estimant cela incontournable pour l'avenir de Médan.

M. JOURDAINNE précise qu'il adoptera la délibération proposant une hausse des taux, la commune se trouvant aujourd'hui « dos au mur ». Il souhaite cependant qu'une réflexion soit menée sur l'avenir pour que de nouvelles recettes puissent être trouvées et éviter ainsi tout recours potentiel à de nouvelles hausses d'impôts.

Mme KAUFFMANN lui rappelle que des démarches ont d'ores et déjà été entamées comme la facturation des TAP ou la création d'une régie publicitaire.

M. JOURDAINNE suggère que la situation serait différente s'il y avait eu réalisation d'une ZAC, cependant il ne nie pas les efforts réalisés par Mme le Maire pour réduire les dépenses.

Mme KAUFFMANN confirme que la réalisation d'une ZAC n'a effectivement pas été l'option retenue.

M. GRIGGIO et M. MARTINET font remarquer que certaines communes, malgré leur choix d'urbaniser leurs territoires, ont dû recourir à des hausses d'impôts locaux.

A titre indicatif, M. OLAGNIER précise que les taux communaux de Médan demeurent particulièrement bas comparativement aux données départementales, nationales et à celles des communes voisines (sauf pour la TFNB) :

Taux	Médan 2016	Moyenne dptale 2015	Moyenne nationale 2015	Villennes sur Seine 2015	Morainvil-liers 2015	Chapet 2015	Orgeval 2015
Taxe habitation	7,28	19,61	24,19	10,01	14,29	9,96	10,65
Taxe foncière	10,95	15,99	20,52	10,57	13,62	15,90	11,61
Taxe foncière non bâtie	60,04	60,75	49,15	54,42	84,52	88,71	72,66

La valeur locative moyenne de Médan (7547) est, par ailleurs, sensiblement inférieure à celles de Morainvilliers (8137) et Villennes (8067) Orgeval (9056), supérieure à celle de Chapet (6059), similaire à celle de Chambourcy (7439) par exemple.

Mme LELARGE estime qu'il est difficile de comparer les taux de Médan avec d'autres communes, chacune ayant ses propres spécificités (tailles plus ou moins importantes, équipements et/ou infrastructures différentes....)

DELIBERATION

► *Le Conseil Municipal,*

Entendu cet exposé,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 ABSTENTION : Mme BIGOIS)

ARRETE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 comme suit :

- *Taxe d'habitation : 7,28%*
- *Taxe foncière bâti : 10,95 %*
- *Taxe foncière non bâti : 60,04 %*

G/ BUDGET PRIMITIF COMMUNAL (M14) 2016

En préambule de l'exposé du budget 2016, Mme KAUFFMANN donne lecture de l'intervention suivante :

« Le budget primitif ci-après intègre les attributions de compensation provisoires, telles qu'elles nous été notifiées par la Communauté Urbaine en février 2016.

Sur proposition d'un cabinet d'étude mandaté par le Pôle Métropolitain, un pacte fiscal pourrait être présenté au vote du conseil communautaire de GPSO.

Selon cette hypothèse, la commune s'engagerait à collecter la part de l'impôt foncier anciennement collectée par la CA2RS dont le taux était de 3,5% et à la restituer à la communauté urbaine en la déduisant des attributions de compensation qui sont actuellement versées par cette dernière à la commune.

Cette proposition, très controversée par de nombreux maires de l'ex territoire de la CA2RS, soulève un problème fondamental : celui de la libre administration des affaires de la commune par son conseil municipal.

En outre, il est du ressort de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) d'évaluer, expertiser et chiffrer tout élément nouveau avant de l'intégrer au calcul des attributions de compensation. A ce jour, aucune réunion de CLECT n'a eu lieu et la nature de la charge à laquelle il pourrait être fait référence n'est pas précisée.

C'est pourquoi, afin de ne pas altérer la sincérité du budget, nous n'avons pas pris cette hypothèse en compte dans le document ci-après.

Pour information :

Transférer ce taux sur la part communale correspondrait à une hausse de notre taux de taxe foncière d'un peu plus de 40%. »

Pour Mme KAUFFMANN, le budget doit être sincère et reposer sur des dotations notifiées. Par conséquent, tant que la CLECT du GPSO n'a pas entériné ses décisions, celles-ci ne seront pas incluses dans le budget communal.

M. KAUFFMANN explique que le GPSO souhaite collecter l'impôt foncier qui était préalablement prélevé par la CA2RS (taux de 3.5%) par augmentation des taux communaux. Mme le Maire estime que si la Communauté Urbaine opte pour une telle imposition, elle doit en assumer le choix et la collecter directement.

M. FOURNIER ajoute que d'autres communes sont également « remontées » contre cette idée. L'ex CA2RS arrive avec un excédent qui va profiter aux 73 communes. La commune d'Orgeval a par ailleurs lancé une démarche juridique. Il y a donc des interventions positives et encourageantes qui prouvent une vraie mobilisation et de nombreux échanges entre les communes sur ce sujet.

A la demande de Mme LELARGE, Mme KAUFFMANN précise que certaines des 12 communes de l'ex CA2RS ne souhaitent pas s'opposer à cette proposition du GPSO.

M. GRIGGIO tient à souligner que l'excédent de la CA2RS correspond notamment à des travaux engagés dont les montants ont été provisionnés. Ces derniers sont transférés à la CU et vont servir à la commune.

M. OLAGNIER explique que les autres communautés d'agglomération n'avaient pas fait le choix d'instaurer un impôt foncier mais ont préféré recourir à l'emprunt. Le remboursement de ces emprunts est donc maintenant reporté sur les 73 communes.

M. KAUFFMANN conclut en précisant que les attributions de compensation inscrites dans le budget sont celles notifiées par le GPSO en début d'année 2016.

M. MARTINET donne lecture de la proposition budgétaire 2016 :

Chapitres	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Pour rappel BP 2015	Propositions Budget Primitif 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	256 500.00	254 150.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	440 700.00	452 200.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	246 350.00	247 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	168 220.00	143 400.00
66	CHARGES FINANCIERES (Intérêts)	18 900.00	18 610.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	1 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26 311.35	114 725.81
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	25 400.00	24 500.00
TOTAL GENERAL		1 183 381.35	1 255 585.81

Chapitres	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Pour rappel BP 2015	Propositions Budget Primitif 2016
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 500.00	4 500.00
70	PRODUITS DES SERVICES	110 600.00	101 100.00
73	IMPOTS ET TAXES	741 566.00	850 600.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	189 887.00	160 866.00
75	Revenus des immeubles	10 800.00	9 100.00
002	Excédent antérieur reporté	126 028.35	129 419.81
TOTAL GENERAL		1 183 381.35	1 255 585.81

Chapitres	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	pour rappel B.P. 2015	C.R.B.P. 2016 (1)	Nouveaux Crédits 2016 (2)	TOTAL (1) +(2)
16	Remboursements d'emprunts	71 460.00	0.00	72 760.00	72 760.00
001	Solde d'exécution d'invest. Reporté	126 051.89	0.00	0.00	0.00
041	Op. patrimoniales	0.00	0.00	15 376.00	15 376.00
020	Dépenses imprévues	88 056.83	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	105 456.26	7 800.00	17 000.00	24 800.00
21	Immobilisations corporelles	2 123 938.71	40 000.00	910 760.00	950 760.00
23	Immobilisations en cours	300 000.00	0.00	342 177.40	342 177.40
TOTAL GENERAL		2 814 963.69	47 800.00	1 358 073.40	1 405 873.40

Chapitres	RECETTES D'INVESTISSEMENT	pour rappel B.P. 2015	C.R.B.P. 2016 (1)	Nouveaux Crédits 2016 (2)	TOTAL (1) +(2)
O21	Virement de la sectin de fonctionnement	26 311.35	0.00	114 725.81	114 725.81
001	Solde d'inv. reporté	0.00	0.00	172 597.59	172 597.59
O40	Opérations d'ordre entre section	25 400.00	0.00	24 500.00	24 500.00
041	Op. patrimoniale	0.00	0.00	15 376.00	15 376.00
O24	Produits des cessions	1 920 000.00	0.00	165 000.00	165 000.00
10	Dotations	113 294.34	0.00	143 000.00	143 000.00
13	Subventions	329 958.00	277 914.00	237 760.00	515 674.00
16	Emprunts	400 000.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immob.financ.	0.00	0.00	255 000.00	255 000.00
TOTAL GENERAL		2 814 963.69	277 914.00	1 127 959.40	1 405 873.40

Remarques :

Mme KAUFFMANN explique que les charges de personnel sont plus importantes car certains services sont désormais fait en régie (ex. : nettoyage des bâtiments).

M. MARTINET confirme, notamment au vu de la symétrie qui s'opère avec la baisse des dépenses au chapitre 011.

M. MARTINET explique également que la baisse des dépenses d'investissement au chapitre 21 est liée à la décision du conseil municipal qui a supprimé la ZAC.

Les 950 760€ restants sur ce chapitre correspondent aux besoins d'investissement de la commune et principalement à 3 opérations projetées : la restauration de l'Eglise et du lavoir de la rue Pasteur ainsi que la création d'un local pour les services techniques.

Mme KAUFFMANN précise que cette somme correspond davantage à un budget pluriannuel qui s'inscrira dans un contrat rural.

M. FOURNIER confirme que le contrat rural est une opportunité qui permet aux communes d'obtenir des subventions à des taux très intéressants mais à la condition que trois grandes opérations soient soumises, d'où la liste exposée par M. MARTINET.

M. LAURENT précise que la recette d'investissement de 165000€ inscrite au chapitre 024 correspond à la vente du terrain jouxtant la salle Maeterlinck ainsi qu'à la vente du hangar situé chemin des galères.

M. FOURNIER intervient d'après un texte qu'il a préparé :

« Concernant le vote de ce budget en liaison directe avec mes 2 ans en tant qu'élu, je tiens à souligner que pour m'exprimer et avancer dans la situation actuelle, j'ai besoin de convictions, de beaucoup de convictions. C'est sur ces convictions et la prise de conscience du passé sans jugement, que repose ma vision, nos propositions et nos actions.

En introduction, j'insiste sur un point fondamental : je ne valide ni ne condamne le passé, je m'en affranchis. Néanmoins, j'accepte les responsabilités qui en découlent dont je m'estime responsable mais pas coupable.

Le fait est là, notre commune est sous perfusion de subventions.

Notre village a vécu un immobilisme immobilier excessif qui nous prive de recettes, et dont aujourd'hui nous devons payer le prix.

Nous avons malgré tout bénéficié d'une fiscalité avantageuse et d'une gestion qui nous vaut aujourd'hui de figurer dans les taux le plus bas des Yvelines.

A ce jour, il n'y a aucun échappatoire à la décision de l'Etat, de couper drastiquement dans le financement des régions, départements et donc des communes.

En revanche, nous serons coupables si dans les prochaines semaines ou mois nous n'entamons pas de recherches de solutions pour l'avenir et créer des recettes hors impôts.

Nous devons tout faire pour reprendre notre indépendance et notre liberté d'agir afin d'anticiper cette fois sur les futures coupes des subventions, car en effet ce n'est pas fini.

Nous devons en tant qu'élus que nous sommes, rendre compte, expliquer, voir assumer le cumul des responsabilités liées aux blocages du passé et des décisions absurdes de l'Etat.

La pérennité de notre village en dépend.

Nous proposerons des solutions à la mesure de la situation.

En revanche, ces solutions demanderont du temps, des actions, des sacrifices et beaucoup de volonté, indispensable à assurer l'avenir de Médan qui nous est cher.

Un dernier mot sur la situation en examinant nos communes voisines. Des élus ont décidé, parfois à l'unanimité, de beaucoup construire pour éviter d'augmenter l'impôt.

Les conséquences sur l'environnement sont très mal vécues par bon nombre d'administrés de ces communes.

En ce qui nous concerne, c'est l'inverse : nous n'avons pas construit, mais nous devons en payer le prix.

A nous maintenant d'en tirer les conclusions et proposer des solutions qui s'inscriront dans l'esprit rural de notre commune et reposer sur un réel projet.

De fait, je vote contre ce budget qui est la résultante des décisions du passé quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent.

En revanche, je me dois de voter l'augmentation des taux. C'est en effet à ce jour la seule issue.

Nous vivons cette augmentation comme une sanction voulue par l'Etat qui se désengage, mais qui nous désigne pour en assumer les conséquences. »

Afin d'illustrer les blocages subis par la commune, M. JUERY donne l'exemple du projet des bords de Seine. Certaines associations contrent systématiquement les projets engagés par la commune.

M. OLAGNIER et M. MARTINET ne comprennent pas le vote « contre » de M. FOURNIER, le budget représentant l'avenir de la commune et non son passé.

M. FOURNIER répond que si les décisions antérieures avaient été différentes, la commune ne se trouverait pas aujourd'hui dans l'obligation de devoir augmenter ses taux. Son opposition à ce vote marque sa volonté de s'affranchir de ce passé.

Il donne pour exemple les bords de Seine qui sont à l'heure actuelle dégradés, en ruine et dont il ne reste rien. Parallèlement, il constate 60% de non-construit sur la commune résultant de « guerres des clans » qui ont totalement paralysé la commune.

M. MARTINET comprend les intentions de développer Médan. Cependant il indique qu'il a fait une analyse du dossier de ZAC qui permet de relever certaines ambiguïtés : il ne faut pas voir dans la réalisation d'une ZAC que des recettes potentielles supplémentaires. Ces projets sont également porteurs de coûts.

Il s'agit également de donner un ensemble de terrains à urbaniser à des promoteurs - qui réalisent des marges importantes -. Certains équipements étaient réalisés à l'occasion de la création de la ZAC, mais, dans le cas de Médan, 60% du montant de ces infrastructures restaient à la charge de la commune et donc nécessitaient le recours potentiel à un emprunt.

Mme KAUFFMANN indique qu'une réunion sera prochainement organisée entre élus avant celles regroupant les associations et représentants de quartiers... afin qu'une vraie réflexion soit menée pour un projet commun dans le cadre du passage au PLU. Elle appuie les propos de M. MARTINET rappelant que tout développement induit des coûts et que le projet de ZAC revêtait des aspects positifs mais aussi beaucoup de négatifs.

Mme LELARGE propose une solution pour des recettes supplémentaires liées aux travaux de rénovation des bâtiments communaux : la fondation du patrimoine propose des participations financières en sus des subventions, notamment par le biais de souscriptions.

Par ailleurs, M. LELARGE fait part de son incompréhension quant à la position critique de M. FOURNIER vis-à-vis de la communauté urbaine alors que ce dernier avait voté favorablement lors de sa création.

M. FOURNIER répond qu'il a été le seul à voter « contre » la création de la CU.

Mme LELARGE dément. M. FOURNIER indique qu'il fera suivre aux élus copies de ses interventions lors des conseils municipaux à ce sujet.

Il est établi que si M. FOURNIER a bien voté « pour » la constitution de l'EPCI en communauté urbaine, il n'était pas favorable à la fusion des communautés d'agglomération menant au regroupement des 73 communes.

DELIBERATION :

► Le Conseil Municipal,

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.1612-1 et suivants et L.2311 à L.2343-2,
Entendu l'exposé du budget primitif communal (M14) 2016,***

Après en avoir délibéré à la majorité (3 vote « CONTRE » : M. FOURNIER - M. DUBREUIL - M. JOURDAINNE / 1 « ABSTENTION » : Mme BIGOIS) :

- ***APPROUVE le budget primitif -M14- 2016,***
- ***PRECISE que ce budget est voté par nature au niveau du chapitre.***

H/ BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT (M49) 2016

Chapitres	DEPENSES D'EXPLOITATION	Pour rappel BP 2015	Propositions Budget Primitif 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 000.00	6 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	58 525.25	35 602.06
042	Opérations d'ordre entre sections	0.00	12 492.00
TOTAL GENERAL		64 525.25	54 094.06
Chapitres	RECETTES D'EXPLOITATION	Pour rappel BP 2015	Propositions Budget Primitif 2016
70	Vente prod. Prestations de services	30 000.00	18 000.00
002	Excédent antérieur reporté	34 525.25	36 094.06
TOTAL GENERAL		64 525.25	54 094.06

Chapitres	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	pour rappel BUDGET 2015	C.R.B.P. 2016 (1)	Nouveaux Crédits 2016 (2)	TOTAL (1) +(2)
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00	0.00	30 000.00	30 000.00
23	Immobilisations en cours	1 364 000.00	0.00	1 364 000.00	1 364 000.00
TOTAL GENERAL		1 394 000.00	0.00	1 394 000.00	1 394 000.00

Chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	pour rappel BUDGET 2015	C.R.B.P. 2016 (1)	Nouveaux Crédits 2016 (2)	TOTAL (1) +(2)
021	Virt section fonct.	58 525.25	0.00	35 602.06	35 602.06
001	Solde d'ex. d'inv.	0.00	0.00	12 492.00	12 492.00
13	Subventions	292 900.00	0.00	292 900.00	292 900.00
16	Emprunts	1 042 574.75	0.00	1 040 513.94	1 040 513.94
TOTAL GENERAL		1 394 000.00	0.00	1 394 000.00	1 394 000.00

Remarques :

M. MARTINET précise qu'il s'agit d'un budget « en construction » destiné à réaliser les études ainsi que les opérations d'assainissement à venir.

A la demande de M. FOURNIER, il est confirmé que ces projets sont en lien avec le « contrat de bassin » de 2008.

DELIBERATION :

► *Le Conseil Municipal,*
Entendu l'exposé du budget primitif M49 d'assainissement 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE le budget primitif assainissement -M49- 2016,*
- *PRECISE que ce budget est voté par nature au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.*

3/ G.P.S.O. : Désignation du représentant de Médan au sein de la C.L.E.C.T.

Par délibération du 9 février 2016, le conseil communautaire de la CU Grand Paris Seine&Oise a arrêté la composition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à 92 membres titulaires et autant de membres suppléants. Cette commission a pour mission d'évaluer le montant des charges financières transférées à la CU et leur mode de financement.

Un représentant titulaire et un représentant suppléant doivent être désignés afin de siéger dans cette commission.

Se portent candidats :

Membre(s) titulaire(s) : M. Philippe MARTINET

Membre(s) suppléant(s) : M. Patrick FOURNIER

Mme KAUFFMANN rappelle que la CLECT est une commission chargée de calculer les montant des charges transférées à la CU (exemples : la voirie, l'éclairage public, le SDIS). Ce montant est ensuite figé pour plusieurs années.

Elle rappelle que M. MARTINET est le représentant de la commune à la CLECT depuis son entrée à la CA2RS en janvier 2012.

Elle précise que le conseil municipal devra valider les décisions arrêtées en CLECT.

► **Le Conseil Municipal,**

Vu les articles 1638-0 bis et 1609 nonièes C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du 09/12/2016 du conseil communautaire procédant à la création de la « commission locale d'évaluation des charges transférées » (C.L.E.C.T.) et fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein cette instance,

Considérant qu'un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés au sein des communes ayant une population jusqu'à 10000 habitants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne M. Philippe MARTINET, en tant que membre titulaire au sein de la C.L.E.C.T.,
- Nomme M. Patrick FOURNIER, en tant que membre suppléant au sein de la C.L.E.C.T.

4/ ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL COORDONNE PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY 78)

► Le Conseil Municipal,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Vu la loi consommation du 18 mars 2014,

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,

Vu la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz naturel,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel approuvé par le comité du syndicat d'Energie des Yvelines,

Considérant l'obligation pour les acheteurs publics de choisir un fournisseur de gaz après mise en concurrence,

Considérant que le regroupement permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que le Syndicat d'Energie des Yvelines se propose d'être le coordonnateur du groupement,

Considérant que la collectivité de Médan a des besoins en matière d'achat de gaz pour ses bâtiments communaux,

Considérant l'intérêt de la collectivité de Médan d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel pour ses propres besoins,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel du Syndicat d'Energie des Yvelines,
- APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines,
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- APPROUVE la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- DONNE MANDAT au Président du Syndicat d'Energie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la collectivité de Médan sera partie prenante,
- DECIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité de Médan est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

A la demande de M. OLAGNIER, il est précisé que le montant de la participation financière précitée est plafonné à 200€.

5/ MOTION SUR L'AVENIR DE LA CENTRALE EDF DE PORCHEVILLE

Mme KAUFFMANN expose :

Le 18 février dernier, la direction nationale d'EDF a annoncé, lors d'un Comité Central d'Entreprise, la fermeture de la centrale EDF de Porcheville pour 2018.

Cette décision vient contredire les annonces qui avaient été faites lors d'une réunion tenue à Limay le 16 octobre 2015 entre l'Etat, la députée de la 8^{ème} circonscription des Yvelines, la DRIEE, plusieurs maires du territoire de la CU, la direction d'EDF et les représentants du personnel.

Lors de cette réunion, la direction avait annoncé une fermeture du site de Porcheville pour 2022. Cette position laissait le temps de mettre en place un comité de suivi avec les différents partenaires pour élaborer - dans la concertation - un projet permettant de maintenir l'emploi, l'activité économique et la recherche d'innovation environnementale sur notre bassin de vie.

La fermeture du site EDF de Porcheville aura des conséquences lourdes pour notre territoire. (Mme KAUFFMANN souligne que l'on parle de millions de perte d'euros pour la CU).

Considérant l'impact social de cette décision qui concerne environ 250 salariés devant être transférés sur d'autres sites et -plus loin- plusieurs centaines d'emplois induits,
 Considérant l'impact fiscal de cette fermeture tant sur la perte de cotisation foncière des entreprises (CFE) que de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
 Considérant que notre territoire souffre déjà de la désindustrialisation,

Pour ces raisons, les élus de la Commune de Médan, à l'unanimité (1 ABSTENTION : Mme BIGOIS), expriment le souhait :

- *D'être associés, dès le début, à l'élaboration du projet de reconversion du site,*

- *Que le foncier occupé par l'activité précédente soit libéré dans les plus brefs délais et qu'il soit intégré à la réflexion relative à l'extension de l'activité portuaire de Limay,*
- *Que la reconversion du site soit envisagée en respectant un véritable principe de continuité entre les activités passées et futures, et qu'il ne devienne pas une friche à l'abandon,*
- *Que la forte identité industrielle du site puisse être conservée autant que possible,*

Ils sont convaincus que l'importance de ce site doit impérativement conduire à l'élaboration d'un projet répondant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la communauté urbaine.

M. JOURDAINNE précise que ce site ne fonctionne pas de manière permanente mais qu'en cas de dysfonctionnement d'une autre centrale.

M. GRIGGIO explique que cette usine est très coûteuse en l'état.

6/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme KAUFFMANN :

Conformément à ce qui était prévu dans le projet d'aménagement des bords de Seine, la commune vient d'acquérir le terrain situé entre le quai de Seine et la voie ferrée. Cette acquisition a été réalisée au prix prévu dans le budget communal et dans les dossiers de demandes de subventions. Cette parcelle permettra de créer une nouvelle voie qui longera la voie ferrée et permettra de rendre piétonnier le quai de Seine.

Mme LELARGE :

Fait part d'un projet de loi en préparation, dit « loi Pellerin », qui apporterait des modifications en urbanisme (régime des abords, création d'un PLU patrimonial et création des cités historiques). Elle remercie l'assistante parlementaire de Pierre MORANGE pour la note de synthèse qu'elle vient de lui transmettre. Elle propose de créer un « groupe de travail » pour connaître les impacts et les contraintes de cette loi, en sollicitant si besoin le rapporteur du projet.

M. FOURNIER propose d'étudier ce texte avec Mme LELARGE.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23h21.



Médan le 19 avril 2016

Karine KAUFFMANN
Maire